

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 65 (1967)

**Heft:** 12

**Artikel:** Resolutionen über geodätische Probleme der internationalen Union für Geodäsie und Geophysik (UGGI)

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-221551>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Photogrammetrie und Kulturtechnik

Revue technique Suisse des Mensurations, de Photogrammétrie et du Génie rural

Herausgeber: Schweiz. Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik; Schweiz. Gesellschaft für Photogrammetrie; Fachgruppe der Kulturingenieure des SIA

Editeurs: Société suisse des Mensurations et Améliorations foncières; Société suisse de Photogrammétrie; Groupe professionnel des Ingénieurs du Génie rural de la SIA

Nr. 12 • LXV. Jahrgang

Erscheint monatlich

15. Dezember 1967

## Resolutionen über geodätische Probleme der Internationalen Union für Geodäsie und Geophysik (UGGI)

Der Rat und die Generalversammlung der UGGI haben in ihren Schlußsitzungen einer großen Zahl von Resolutionen zugestimmt, von denen hier jene aufgeführt seien, welche von der Internationalen Assoziation für Geodäsie vorgeschlagen worden sind.

### 18. L'Union Géodésique et Géophysique Internationale

*reconnaissant* l'intérêt qui s'attache aux diverses méthodes d'exploitation des plaques photographiques en vue d'obtenir les directions des satellites,

*s'associe* avec le COSPAR pour recommander qu'un colloque sur le sujet soit organisé en accord avec la résolution n° 3 prise par le COSPAR en 1967.

### 19. L'Union Géodésique et Géophysique Internationale

*décide* que la position du pôle instantanée doit être rapportée à une origine définie par les coordonnées initiales suivantes:

|              |                  |
|--------------|------------------|
| Mizusawa     | 39° 08' 03", 602 |
| Kitab        | 1", 850          |
| Carloforte   | 8", 941          |
| Gaithersburg | 13", 202         |
| Ukiah        | 12", 096         |

et appelée l'«Origine internationale conventionnelle» (OIC).

### 20. L'Union Géodésique et Géophysique Internationale

*approuve* les statuts du Bureau central de géodésie par satellites, tels qu'ils figurent dans le rapport du Bureau pour la XIV<sup>e</sup> Assemblée Générale;

*recommande* vivement que le Bureau central poursuive son inestimable travail dans l'extension de la géodésie par satellites conformément à ses statuts.

## 21. L'Union Géodésique et Géophysique Internationale

*approuve* la proposition du Royaume-Uni tendant à faire reconnaître par l'UIT la mesure des distances par micro-ondes comme un usager sur une base secondaire des bandes de fréquence suivantes:

2,8– 3,2 GHz

10,0–10,5 GHz

34,3–35,1 GHz

et à faire insérer à cet effet une note adéquate dans les tables de fréquences annexées aux « International Radio Regulations » de l'UIT et

*recommande* aux pays membres d'être prêts à soutenir le Royaume-Uni dans son projet d'intervention auprès de l'UIT lors d'une prochaine « World Administration Radio Conference ».

## 22. L'Union Géodésique et Géophysique Internationale

*considérant* que l'Ellipsoïde International, adopté à Madrid en 1924, et la Formule Gravimétrique Internationale, adoptée à Stockholm en 1930, ne représentent plus la grandeur, la figure et le champ de la pesanteur de la Terre avec une précision suffisante, bien que ces valeurs puissent encore être utilisées pour des travaux courants, où le changement entraînerait des difficultés;

*considérant* en outre que

- a) des valeurs plus adéquates sont nécessaires et disponibles à présent pour des usages scientifiques;
- b) l'UAI a adopté, à son Assemblée Générale de 1964, en consultation avec l'UGGI, des valeurs faisant partie d'un nouveau système de constantes astronomiques, valeurs qui sont beaucoup plus proches de celles qui sont considérées comme les meilleures;
- c) l'UAI et l'UGGI ont adopté en 1967 une nouvelle origine astronomique internationale pour le mouvement du pôle, et que le BIH adopte les longitudes conventionnelles pour la détermination de TU 1 (et TU 2)

*recommande*

- a) que le système suivant de constantes définisse le Système Géodésique de Référence 1967:

Rayon équatorial de la Terre:  $a_e = 6\,378\,160$  m

Constante gravitationnelle géocentrique y compris l'atmosphère:

$GM = 398\,603 \times 10^9 \text{ m}^3\text{s}^{-2}$

Facteur de figure dynamique de la Terre:  $J_2 = 10827 \times 10^{-7}$

- b) que le petit axe de l'ellipsoïde de référence équipotentiel dans le système défini plus haut soit parallèle à la direction définie par l'Origine Conventionnelle Internationale pour le mouvement du pôle et que le méridien fondamental soit parallèle au méridien origine des longitudes adoptées par le BIH.